COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Rapport d'activité

2011-2012

Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...

Rédaction
Jeannine Arseneault, agente de recherche
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Conception graphique et mise en page
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
425, rue Saint-Amable, rez-de-chaussée, bureau 145
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-9866
Télécopieur : 418 643-6623
Courriel : infocclp@mess.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté dans le site Internet
du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
à l'adresse suivante : www.cclp.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISBN 978-2-550-66309-6 (imprimé)
ISBN 978-2-550-66310-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

MESSAGE DE LA MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Cabinet du président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 34 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'exercice financier 2011-2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail
et ministre responsable de la Condition féminine,

Agnès Maltais

MESSAGE
DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM

Québec, le 2 avril 2013

Madame Agnès Maltais
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail,
ministre responsable de la Condition féminine
et ministre responsable de l'application
de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je transmets de nouveau le rapport d'activité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'exercice financier 2011-2012. Conformément à l'article 34 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce rapport avait été déposé à votre prédécesseure avant la date limite du 30 juin 2012.

Au cours de cet exercice, les membres du Comité, fidèles aux valeurs qui guident leurs travaux, ont poursuivi ceux-ci dans un esprit d'ouverture afin de trouver les solutions adéquates et les plus réalistes possibles pour s'attaquer aux divers problèmes reliés à la pauvreté. Les travaux sur l'emploi ont occupé une bonne partie des efforts consentis par les membres, ce dossier étant à leurs yeux une pièce majeure dans la lutte contre la pauvreté.

L'année 2013 verra se concrétiser une bonne part des objectifs fixés dans la planification 2010-2013 du Comité consultatif. Ainsi, des avis vous seront soumis, notamment sur la question de l'emploi.

Je suis fière des résultats qui ont été atteints pour l'exercice 2011-2012 grâce à l'engagement indéfectible de l'ensemble des membres, et en dépit du fait que l'équipe de secrétariat a été réduite durant la majeure partie de l'année.

Je demeure disponible pour vous rencontrer en tout temps afin de discuter des propositions et des visions du Comité consultatif qui a été mis sur pied pour soutenir la ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la réalisation de son mandat.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Comité et l'expression de mes sentiments distingués.

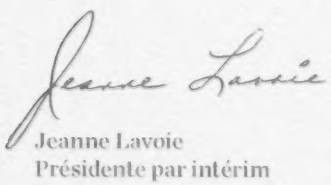

Jeanne Lavoie
Présidente par intérim

TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ : UN LIEU D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION
ET UN OUTIL DE PARTICIPATION CITOYENNE 9

POUR UNE SIXIÈME ANNÉE : LA POURSUITE DES ENGAGEMENTS 11

Faits saillants 2011-2012 11

Principales réalisations au regard de la planification 2010-2013 12

Orientation 1

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale 12

Orientation 2

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans le but de diminuer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale 15

Orientation 3

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant 17

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2012-2013 19

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 21

Annexe 2 – Composition des groupes de travail 23

Annexe 3 – Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif 25

Annexe 4 – Suivi du Plan d'action en matière de développement durable 27

LE COMITÉ : UN LIEU D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION ET UN OUTIL DE PARTICIPATION CITOYENNE

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été formé en vertu d'une loi, issue d'un grand mouvement citoyen, qui visait à poser les jalons d'un Québec sans pauvreté et plus inclusif. Le Comité consultatif remplit un rôle de conseil et de vigie au regard des politiques et des décisions gouvernementales ayant des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Comité consultatif est composé de 17 hommes et femmes, venant de plusieurs régions du Québec, nommés par le gouvernement sur recommandation de la ministre. Ces personnes proviennent de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que de groupes ou d'organismes issus des milieux patronaux, syndicaux, municipaux, communautaires et des autres secteurs de la société civile.

La Loi exige que trois des membres du Comité soient des personnes elles-mêmes touchées par la pauvreté. Lors de ses rapports d'activité antérieurs, le Comité a souligné l'apport important de ces personnes. Après six ans de travail, les membres du Comité souhaitent réaffirmer la pertinence de la réflexion amorcée **avec** les personnes que la pauvreté et l'exclusion sociale concernent au premier chef.

Cette conviction de la nécessité de travailler avec les personnes est au cœur des valeurs qui constituent le fondement des réflexions et des actions du Comité :

- Tendre vers l'**égalité**, égalité des droits et droit à l'égalité. L'égalité constitue la valeur centrale de toute action visant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités. Il faut réduire les inégalités qui nuisent à notre cohésion sociale : inégalités de revenu d'abord, mais aussi inégalités d'accès à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et à la culture, à la santé et au bien-être, de même qu'inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.
- Favoriser la **participation** de chaque personne et de chaque groupe aux actions visant à faire du Québec une société sans pauvreté et plus inclusive. La participation des personnes elles-mêmes touchées par la pauvreté et l'exclusion est également essentielle : la parole et le vécu de ces personnes doivent contribuer à l'adoption d'approches plus cohérentes qui tiennent compte de leur statut de citoyennes et de citoyens à part entière.
- Affirmer notre **confiance** envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui, comme le reconnaît la Loi, sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle de leurs proches. Renforcer la capacité d'agir des personnes et des collectivités permettra d'enrichir l'ensemble de la société et de favoriser le développement durable.

Les membres du Comité sont également profondément convaincus que le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être poursuivi et gagné parce qu'il fait partie intégrante de la stratégie pour rebondir comme société, pour nous renouveler en restant fidèles à nos valeurs

POUR UNE SIXIÈME ANNÉE : LA POURSUITE DES ENGAGEMENTS

Faits saillants 2011-2012

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du Comité ont tenu six séances ordinaires de même que leur rencontre annuelle en région. Par ailleurs, ils ont poursuivi leurs travaux au sein de deux groupes de travail formés l'année précédente, soit le groupe chargé du suivi des avis, qui a tenu sept rencontres en cours d'exercice, et le groupe sur l'emploi qui, pour sa part, s'est réuni à quatre reprises. Enfin, un troisième groupe de travail a été formé en vue d'amorcer des travaux sur la question de la fiscalité. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

Parmi les travaux majeurs réalisés par le Comité en 2011-2012, soulignons, en premier lieu, les consultations sur l'emploi qui ont été menées auprès d'organismes et de personnes de différents milieux et qui se sont déroulées tout au long du printemps et à l'automne 2011. Signalons également l'audition publique en commission parlementaire au cours de laquelle ont été présentées les propositions contenues dans l'avis du Comité sur les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles.

Enfin, des changements sont survenus à la présidence du Comité, et son secrétariat a dû fonctionner durant plusieurs mois avec une équipe permanente réduite, ce qui a pu ralentir ses travaux sans toutefois nuire à l'atteinte de l'essentiel des résultats escomptés. Notons ici que la tenue des consultations et l'organisation de la journée de réflexion sur l'emploi ont monopolisé beaucoup d'énergie.

Principales réalisations au regard de la planification 2010-2013

À l'automne 2010, le Comité consultatif a adopté son plan stratégique 2010-2013. C'est donc en fonction des grandes orientations et des axes de ce plan que le présent rapport rend compte des activités du Comité consultatif en 2011-2012.

ORIENTATION 1

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

CONSEILLER LA MINISTRE DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Travaux sur l'emploi

Au printemps et à l'automne 2011, le Comité a tenu une série de consultations sur le thème de l'emploi comme moyen de lutter contre la pauvreté. Ces consultations ont permis de rencontrer plus de quarante groupes et organismes, entre autres des centrales syndicales, des organismes communautaires du domaine de l'emploi, des employeurs, du personnel d'Emploi-Québec. Par ailleurs, deux groupes de discussion ont été organisés pour obtenir le point de vue des employeurs.

Toutes ces consultations se situaient dans le cadre des travaux que mène actuellement le Comité. Le but est de faire des propositions au gouvernement quant aux moyens à mettre en place pour améliorer l'aide à l'intégration à l'emploi et pour s'assurer que le fait de travailler permet aux personnes de sortir de la pauvreté. Ces consultations ont permis de rassembler de l'information et des opinions diverses, susceptibles d'alimenter la réflexion des membres du Comité sur ces questions.

Le Comité a élaboré un cadre général présentant les grands paramètres de ses analyses. Ce cadre a guidé les discussions de la journée de réflexion tenue le 7 février 2012 au Centre Saint-Pierre à Montréal, sur le thème *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever*. Cette activité a réuni quelque 150 personnes de divers horizons, dont des représentants d'organismes de lutte contre la pauvreté, des intervenantes et intervenants du milieu communautaire et syndical, et du mouvement des femmes, des organismes actifs auprès des populations autochtones, des personnes immigrantes et des personnes handicapées, ainsi que des personnes provenant des milieux universitaire et gouvernemental. Leur réflexion a permis de confronter divers points de vue et d'élargir l'horizon des priorités par rapport aux consultations plus ciblées tenues auparavant.

À cette occasion, des conférencières et conférenciers chevronnés ont partagé leur expertise sur différents thèmes.

L'insertion en emploi

- M^me^ Lise St-Germain : *Plutôt que l'insertion, le droit au travail!*
- M^me^ Marie-Josée Duplessis : *Les spécificités liées à l'intégration en emploi des nouveaux immigrants*
- M^me^ Michèle Audette et M. Patrice K. Lacasse : *Réinsertion sociale et perspectives d'emploi pour les femmes autochtones*

Les travailleuses et travailleurs pauvres

- M. Pierre-Joseph Ulysse : *Les travailleuses et travailleurs pauvres – Portrait et propositions de pistes d'action*
- M. Jean Bernier : *Emploi précaire = disparité de traitement et déficit de protection sociale*

Les personnes qui ne pourront intégrer le marché du travail traditionnel

- M. Claude Séguin : *La participation sociale des personnes handicapées, au-delà des mots*
- M. Marc DeKoninck : *La lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés*

De plus, des membres du Comité AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté ont contribué au programme de la journée par l'entremise d'une vidéo produite en collaboration.

Pour la suite des travaux, le Comité envisage de préparer trois avis sur les sujets suivants :

- Améliorer la qualité des emplois;
- Intensifier l'aide à l'emploi;
- Au-delà de l'emploi, la participation citoyenne et le droit à la dignité.

En abordant les différents thèmes sous ces angles, le Comité veut éviter de mettre l'accent sur les personnes et de leur faire porter l'ensemble de la responsabilité des problèmes d'emploi. Il souhaite faire ressortir le rôle majeur des différents systèmes, des milieux de travail ainsi que des politiques publiques. L'optique sous laquelle sera abordé l'ensemble des problématiques est basée sur le droit à un travail décent et sur la reconnaissance de la participation citoyenne.

Le premier avis, c'est-à-dire celui qui porte sur la qualité des emplois, est prévu pour l'automne 2012. Le deuxième sera prêt à la fin de l'hiver 2013 et le troisième, à la fin du printemps 2013.

Travaux sur la fiscalité

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a été retenu pour réaliser une étude sur la fiscalité pour le compte du Comité. L'étude couvrira trois volets, soit :

- L'impôt progressif;
- Le crédit d'impôt pour la solidarité;
- Différentes mesures de soutien du revenu, dont le régime intégré proposé par le Comité.

Les résultats de cette étude seront soumis au Comité à l'automne 2012. C'est à ce moment que le Comité précisera les suites qu'il entend donner à ses travaux. La question de la fiscalité est d'une grande importance dans l'optique de la redistribution de la richesse et du maintien, voire de l'amélioration, des programmes sociaux. Il s'agit d'un sujet très vaste, et il est bien entendu que les travaux du Comité se situeront dans le cadre de ses mandats, qui consistent à donner des avis sur les moyens de lutter contre la pauvreté.

SUIVRE LES AVIS DU COMITÉ AU REGARD DES RECOMMANDATIONS MISES EN PLACE

L'exercice de suivi des avis consiste à analyser les résultats obtenus au regard de la prise en considération des recommandations du Comité et à proposer éventuellement davantage de moyens pour mettre en œuvre ces recommandations, notamment celles qui ont trait aux cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Dans le cadre de ces travaux, le Comité a, cette année, concentré ses efforts sur la préparation d'une audition publique en commission parlementaire sur les cibles de revenu et il a publié un deuxième numéro de son bulletin électronique.

Cibles d'amélioration du revenu

En avril 2009, le Comité consultatif a rendu public un avis sur des cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté. Sa proposition visait à assurer à toutes et à tous un revenu suffisant pour satisfaire leurs besoins de base, c'est-à-dire essentiellement se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer et se procurer les médicaments sans ordonnance.

En juin 2011, la ministre, M^me^ Julie Boulet, a déposé à l'Assemblée nationale un rapport faisant état de ce qui a été réalisé depuis la mise en place du premier plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce rapport devait également proposer des cibles de revenu et des moyens pour atteindre ces cibles, ainsi qu'établir une prestation minimale d'aide financière de dernier recours, en tenant compte des avis et des recommandations du Comité.

Dans son rapport, la ministre reconnaît que la situation de certains groupes, plus particulièrement les personnes seules et les couples sans enfants, est encore très préoccupante. Elle dit vouloir s'attaquer à ce problème au cours des prochaines années. Il faut mentionner que certaines recommandations du Comité ont été considérées dans les décisions gouvernementales; le rapport ministériel en fait d'ailleurs état. Les membres du Comité ont réitéré leur souhait de continuer de collaborer à la recherche des meilleures solutions possibles dans le contexte québécois.

Même si l'une des principales conclusions du rapport ministériel indique qu'il en coûterait trop cher de donner suite aux recommandations du Comité, ce dernier demeure convaincu qu'il s'agirait d'un investissement pour l'avenir et qu'il est possible de dégager la marge de manœuvre nécessaire si l'on en fait une priorité.

En décembre 2011, un texte d'opinion signé par la présidente du Comité consultatif a été publié sur Cyberpresse, texte dans lequel le Comité réaffirmait, d'une part, les principes qui l'ont conduit à élaborer ses propositions de cibles de revenu et, d'autre part, sa ferme conviction que les cibles proposées sont un minimum à atteindre pour assurer la satisfaction des besoins de base et la dignité des personnes. Il y affirmait également qu'il était ouvert à un dialogue en vue de trouver les moyens d'atteindre graduellement ces cibles.

Par ailleurs, en février 2012, le Comité a eu l'occasion de présenter sa réaction au rapport ministériel lors d'une audition publique devant la Commission de l'économie et du travail. Il est en attente des suites qui seront données aux travaux de cette commission.

Après cette audition, le Comité a publié dans son site Web un document plus étoffé réitérant ses convictions et son ouverture au dialogue pour en arriver à convenir d'objectifs qui amélioreront la situation des personnes pauvres. Il y mentionnait qu'à cette étape-ci, à un an de l'échéance fixée par la Loi, il lui semble que seul un large débat public permettrait d'établir les consensus nécessaires non seulement pour trouver les moyens de réduire la pauvreté, mais également pour en définir les causes et pour mettre en place les moyens de la prévenir.

Bulletin électronique

Créé à l'hiver 2011, le bulletin électronique du Comité a d'abord été publié sans échéancier précis. Le second numéro a paru en novembre 2011. Il portait sur le mode d'indexation des prestations versées en vertu des programmes d'assistance sociale. Le Comité y réitérait sa satisfaction de constater que depuis janvier 2009, toutes les prestations sont pleinement indexées. Il y rappelait également l'une de ses propositions antérieures voulant que ces prestations soient indexées selon l'indice d'augmentation des coûts des biens et services qu'elles sont censées couvrir, et non selon l'indice général des prix à la consommation. Le Comité y rappelait qu'en général, les prix de plusieurs biens de base comme les produits alimentaires, le logement et le transport augmentent en effet plus rapidement que l'indice général des prix à la consommation. Dorénavant, ce bulletin sera publié sur une base trimestrielle.

ORIENTATION 2

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans le but de diminuer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale

L'un des objectifs découlant de cette orientation est de maintenir et de développer des liens avec les organismes et regroupements qui sont en mesure de faciliter l'atteinte des objectifs de la Loi, et de contribuer à la mobilisation des acteurs sociaux et à leur engagement à agir solidairement en ce sens. Le Comité veut également s'assurer que ses avis alimentent la discussion et la recherche d'une compréhension commune des enjeux, par le gouvernement et la population.

Les principales activités réalisées pour répondre à ces objectifs ont été la visite en région de même que le maintien ou l'amorce de divers partenariats, sans oublier la tenue de nombreuses consultations.

LA VISITE EN RÉGION : L'ESTRIE

Pour la cinquième année consécutive, les membres du Comité consultatif ont tenu des rencontres spéciales de deux jours dans une région autre que Québec ou Montréal et ils y ont eu des échanges avec de nombreux organismes du milieu. Cette année, ce sont des organismes de l'Estrie qui ont reçu les membres du Comité. Rappelons que le choix de la région, chaque année, est fait en fonction de la présence dans cette région d'un membre du Comité consultatif qui fait le lien avec les organismes du milieu.

Organismes rencontrés à Magog le 1er juin 2011

- La Villa Pierrot héberge une vingtaine de familles monoparentales incluant une quarantaine d'enfants. Elle offre ses services à des jeunes femmes de 18 à 35 ans, dont le revenu annuel moyen est d'environ 13 000 dollars.
- Le Centre l'Élan vient en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Les personnes en situation de pauvreté font souvent face à des situations très difficiles lorsqu'elles ont de tels problèmes.
- La Cuisine collective « Bouchée double » offre ses services à la population en général, mais la plupart des personnes qui la fréquentent sont en situation de pauvreté.
- La Corporation de développement communautaire (CDC) Memphrémagog est très engagée dans la lutte contre la pauvreté. Elle croit que les Alliances pour la solidarité pourraient apporter des changements intéressants dans la mesure où elles sont basées sur des plans d'action régionaux et locaux, qui permettront de définir les actions en fonction des besoins des localités.
- Zone libre Memphrémagog offre des services pour lutter contre les dépendances, notamment par des ateliers de communication. L'organisme croit que la lutte contre les préjugés doit constituer la priorité pour lutter efficacement contre la pauvreté.
- La Banque alimentaire Memphrémagog a pour mission première de soutenir les personnes et les familles ayant des besoins criants en matière d'alimentation, mais elle offre aussi d'autres services, dont des activités culturelles, un service de consultation budgétaire, des petites boîtes à lunch pour les enfants, etc.
- La Maison de la famille s'adresse à toutes les familles, mais il est plus difficile d'établir un contact avec les plus vulnérables d'entre elles. Différentes activités sont offertes, dont des ateliers, un programme de halte répit pour les parents, un service de transport pour faciliter l'accès aux activités de la maison et une friperie.

Organismes rencontrés à Sherbrooke le 2 juin 2011

- L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Estrie offre divers services, dont des services d'aide aux consommateurs, des activités d'éducation et de formation, des activités sociopolitiques et des activités liées au programme Éconologis.
- Le Journal de rue traite des enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Le local du journal sert de café où les personnes en situation de pauvreté peuvent se rencontrer, échanger et être orientées vers des ressources susceptibles de répondre à leurs besoins.
- La Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE) regroupe 17 organismes dont 14 ont une mission de défense des droits. Elle travaille sur différents dossiers tels que celui de la démocratie, notamment la réforme du mode de scrutin et la réforme de la tarification.
- Handi-capable est un organisme venant en aide aux personnes handicapées qui sont exclues du marché du travail et qui souhaitent travailler.

- Le Regroupement des usagers du transport adapté (RUTA) demande la mise en place de tarifs particuliers pour les personnes handicapées, notamment pour celles qui sont en situation de pauvreté.
- La Table d'action contre l'appauvrissement en Estrie regroupe plus de trente organismes. Elle fait partie du comité estrien du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Entre autres activités, elle a mis en place un rallye de sensibilisation à la pauvreté, appelé Tour guidé de l'Autre Sherbrooke.

À l'occasion d'un dîner à la soupe populaire La Chaudronnée de l'Estrie, les membres du Comité ont pu discuter tant avec des intervenants qu'avec des personnes en situation de pauvreté.

DES PARTENARIATS QUI SE POURSUIVENT, D'AUTRES QUI S'AMORCENT

Pour le Comité consultatif, la preuve de l'importance du travail en partenariat n'est plus à faire. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une responsabilité collective. Parmi les principaux partenariats actifs en 2011-2012, on peut mentionner les suivants.

Groupe des partenaires pour la solidarité

La présidence du Comité a participé à trois rencontres et à une conférence téléphonique du Groupe des partenaires pour la solidarité.

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Les liens se sont poursuivis avec le Collectif, notamment par une consultation de l'équipe permanente et par une autre du Comité AVEC, dans le cadre des travaux sur l'emploi. Par ailleurs, deux rencontres informelles entre, d'une part, l'équipe permanente et la présidence du Comité et, d'autre part, l'équipe permanente du Collectif, ont également eu lieu afin d'échanger sur les priorités respectives des deux organismes.

Rendez-vous stratégique sur les inégalités

En mars 2012, le Comité a participé à une première rencontre d'orientation à l'initiative de l'Institut du Nouveau Monde en vue de l'organisation du Rendez-vous stratégique sur les inégalités. D'autres rencontres sont prévues afin de préciser davantage le projet et les collaborations des divers partenaires.

Participation à l'accueil d'une délégation du Burkina Faso

Toujours en mars 2012, le Comité a participé à l'accueil d'une mission en provenance du Burkina Faso, en visite au Québec dans le cadre du processus « Traduire les Objectifs du millénaire en une loi visant la lutte contre la pauvreté ». La délégation burkinabé était composée de représentants du gouvernement, du Parlement, des organisations internationales et des sociétés civiles. M. Richard Gravel a présenté à la délégation l'historique du Comité consultatif, son fonctionnement, ses principales réalisations ainsi que ses principaux projets pour les prochaines années.

Les membres de la mission se sont montrés très intéressés par l'expérience québécoise en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et, plus particulièrement en ce qui concerne le Comité, par la façon dont il a été mis sur pied, par sa composition et par son mode de fonctionnement.

ORIENTATION 3

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant

Dans l'optique de cette orientation, le Comité entend travailler en collaboration pour que soit mieux comprise la réalité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, en prenant en compte le point de vue de ces dernières. Il vise également à sensibiliser les autorités publiques aux conséquences qu'ont leurs décisions sur les personnes en situation de pauvreté.

À cet égard, le Comité a notamment poursuivi ses collaborations avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, et il a réalisé des consultations auprès de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Inscrites dans la Loi, les collaborations entre le Comité consultatif et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) revêtent un caractère particulièrement important. Le Comité, qui n'est pas un organisme de recherche, mais bien un lieu de participation citoyenne et un groupe qui conseille la ministre, peut appuyer ses travaux sur les recherches menées par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. Ainsi en a-t-il été de l'étude du CEPE *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, et de l'état de situation 2011, intitulé *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : vers l'horizon 2013*.

Par ailleurs, tant le CEPE que le Comité visent à arrimer de mieux en mieux leurs travaux au cours de l'exercice 2012-2013. Déjà, en 2011-2012, le CEPE est venu présenter au Comité les résultats de ses travaux, notamment ceux qui portent sur la pauvreté chez les personnes immigrantes et sur les coûts de la pauvreté.

Comité AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Dans le cadre de ses travaux sur la question de l'emploi comme moyen de sortir de la pauvreté, le Comité consultatif a organisé une consultation du Comité AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui est composé d'une vingtaine de personnes, soit des intervenantes et intervenants, des chercheuses et chercheurs, des personnes en situation de pauvreté et d'autres personnes dont la présence est jugée utile à ses travaux. La collaboration est allée jusqu'à la production conjointe d'une vidéo, qui a été présentée lors de la journée de réflexion du 7 février. Cette vidéo, intitulée *Une autre expérience : travailler sans emploi*, sera également diffusée dans le site Web du Comité.

Ces consultations ont fourni une occasion de se faire entendre à plusieurs autres organismes actifs auprès de personnes en situation de pauvreté. Il en est fait mention aux pages 12 et 13, dans le passage traitant des travaux sur l'emploi comme moyen de lutter contre la pauvreté.

Hydro-Québec

Les collaborations comme celle qu'entretient le Comité avec Hydro-Québec visent à proposer des moyens pour atténuer les effets négatifs de certaines décisions sur le revenu et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Lors de l'assemblée du Comité en septembre 2011, un invité est venu présenter les services d'Hydro-Québec en matière de recouvrement à l'intention de la clientèle à faible revenu, ainsi que la façon dont sont conçus ces services, c'est-à-dire en collaboration avec des associations de consommateurs.

Pour 2012, le mandat de la Table de travail qui réunit Hydro-Québec Distribution et les associations de consommateurs est d'étudier l'impact des hausses du coût de l'électricité du bloc patrimonial prévues pour 2014. Il est convenu de poursuivre les collaborations pour envisager les actions que pourrait proposer le Comité une fois que sera terminée cette étude d'impact.

QUELQUES PERSPECTIVES

L'exercice 2012-2013 marque la troisième année du plan stratégique du Comité. Plusieurs travaux amorcés au cours des deux dernières années verront leur aboutissement au cours de cet exercice. Notamment, le Comité entend publier ses trois avis sur l'emploi, mieux définir le cadre de ses travaux sur la fiscalité, après le dépôt de l'étude commandée à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), et également amorcer des travaux sur l'exclusion sociale, en les arrimant à ceux que mène actuellement le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

Trois actions ont été ajoutées en 2011 au Plan d'action de développement durable du Comité, actions qui sont à réaliser en 2013 :

- Augmenter le rôle de vigie du Comité relativement à l'action gouvernementale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles mesures mises en place ou à celles qui pourraient être annoncées. L'objectif est de suivre au moins une mesure d'ici à 2013. L'étude sur la fiscalité qu'a commandée le Comité analysera notamment le crédit d'impôt pour la solidarité. Il faudra également suivre l'augmentation prévue des tarifs d'hydro-électricité du bloc patrimonial en 2014 et ses conséquences sur les personnes en situation de pauvreté. Un autre élément important à suivre est celui des Alliances pour la solidarité, leur mise en œuvre et leurs résultats.
- Encourager d'autres organisations à tenir compte du point de vue des personnes en situation de pauvreté et leur en expliquer les avantages. Le Comité entend préparer un argumentaire à diffuser auprès de divers partenaires.
- Développer un argumentaire appuyant le fait que la lutte contre la pauvreté est un incontournable du développement durable et publier cet argumentaire par l'entremise du bulletin électronique du Comité, à l'automne 2012.

Par ailleurs, un enjeu demeure prioritaire, soit l'amélioration de la situation des personnes seules et des couples sans enfants. Cet enjeu est d'ailleurs reconnu par la ministre dans le rapport qu'elle a déposé à l'Assemblée nationale en juin 2011. En ce sens, le Comité travaillera au cours de l'année à faire avancer les propositions énoncées dans son avis sur la question des répercussions de vieillir seul sur la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que celles qui concernent les cibles d'amélioration du revenu.

Enfin, l'établissement de collaborations avec les peuples autochtones demeure pour le Comité un incontournable. Dans cette optique, le Comité est à planifier diverses rencontres à Mashteuiatsh pour le mois de septembre. Rappelons qu'en novembre 2011, le Comité a consulté la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, dans le cadre de ses travaux sur l'emploi.

Au Québec, au cours des dernières années, beaucoup d'actions ont été entreprises afin de lutter contre la pauvreté, et de façon globale, la pauvreté a diminué. Il est cependant très préoccupant de constater que certains segments de la population ont peu ou pas bénéficié de ces avancées, et aussi de constater une augmentation de la pauvreté parmi les personnes qui travaillent.

Les coûts humains, sociaux et financiers de la pauvreté sont si importants que nous n'avons pas les moyens de ralentir nos efforts. Le Comité entend donc continuer de chercher, en collaboration avec tous les acteurs concernés, des solutions qui contribueront à l'atteinte des objectifs de la Loi.

Le Comité souhaite toujours que soit à l'ordre du jour un large débat public sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté ainsi que sur les moyens de la combattre. Il demeure convaincu que ce débat est nécessaire si l'on veut donner une nouvelle impulsion à la lutte contre la pauvreté et tendre vers l'atteinte de l'objectif fixé par la Loi, à savoir que le Québec fasse partie en 2013 des nations industrialisées où il y a le moins de personnes en situation de pauvreté.

Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...

ANNEXE 1
LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Membres ayant le droit de vote

M. Jean-François Aubin
Directeur
Démarche de revitalisation des premiers quartiers de Trois-Rivières

M. Michel Bellemare
Regroupement pour la défense des droits sociaux de Shawinigan

M^me^ Jane Cowell-Poitras
Conseillère municipale
Ville de Montréal

M^me^ Dominique Daigneault
Secrétaire générale
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

M. Charles Desjardins
Vice-président – ventes et marketing,
Absolunet inc.

M^me^ Danielle Fournier
Formatrice et agente de développement
Relais-femmes

M. Richard Gravel
Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion du Québec

M. Patrice K. Lacasse
Gestionnaire du développement social à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

M. Richard Lavigne
Directeur général
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

M^me^ Jeanne Lavoie
Représentante du milieu communautaire
Présidente par intérim du Comité consultatif

M^me^ Réjeanne Pagé
ATD Quart Monde

M^me^ Anne-Marie Rodrigues
Directrice générale
Centre d'action socio-communautaire de Montréal

M^me^ Monique Toutant
Association de défense des droits sociaux du Québec métropolitain

M^me^ Céline Trudel
Directrice du développement communautaire
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Membres n'ayant pas le droit de vote

M^me^ Marie-Renée Roy
Sous-ministre adjointe aux politiques et à l'analyse stratégique et de l'action communautaire
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M. Sylvain Gagnon
Sous-ministre adjoint aux services sociaux
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Personnel du secrétariat

M^me^ Jeannine Arseneault, agente de recherche
M. Martin Dufour, agent de recherche

M^me^ Loren Mc Cabe, adjointe administrative

ANNEXE 2
Composition des groupes de travail

Groupe de travail sur le suivi des avis

M^me^ Anne-Marie Rodrigues **(présidente)**

M. Michel Bellemare

M^me^ Danielle Fournier

M^me^ Jeanne Lavoie

Groupe de travail sur la fiscalité

M. Michel Bellemare **(président)**

M^me^ Danielle Fournier

M^me^ Réjeanne Pagé

M^me^ Anne-Marie Rodrigues

Groupe de travail sur l'emploi

M. Richard Gravel **(président)**

M. Jean-François Aubin

M^me^ Jane Cowell-Poitras

M^me^ Dominique Daigneault

M^me^ Monique Toutant

ANNEXE 3
Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyens et citoyennes en l'intégrité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ci-après nommé le Comité), de favoriser la transparence au sein du Comité et de responsabiliser ses membres.

2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. Les membres du Comité sont nommées et nommés pour conseiller le ou la ministre en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions menées dans le contexte de l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À ce titre, les membres du Comité ont l'obligation d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit de le faire toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.

4. Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie définis dans la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret no 824-98, 1988 GO 2, 3474) ainsi que ceux que contient le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

5. Lors de leurs séances, les membres agissent de manière à favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs intéressés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à permettre à chaque membre d'exprimer son point de vue et à assurer le respect des points de vue exprimés. Lorsqu'ils décident d'une question, les membres s'efforcent de rechercher le consensus, même si les décisions sont prises à la majorité.

6. La volonté de formuler des recommandations susceptibles d'avoir des suites concrètes et de nature à favoriser la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale de l'ensemble des Québécoises et des Québécois guide les membres du Comité dans leurs travaux.

7. Les membres du Comité ont une obligation de discrétion en qui a trait aux faits et aux renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et se doivent, en toutes circonstances, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue dans ce contexte. Toutefois, cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher les membres qui représentent un groupe d'intérêts ou qui ont des liens avec un tel groupe de le consulter ou de consulter certains de ses membres ni de leur faire rapport.

8. Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir indépendamment de toute considération partisane et indépendamment de l'influence des groupes de pression.

9. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Comité. Dans certains cas et par délégation, la personne qui en assume la vice-présidence ou d'autres membres expressément mandatés à cette fin peuvent également le faire. La tradition veut que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles et s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

10. Une ou un membre peut exprimer sa dissidence à l'égard des positions adoptées à la majorité par le Comité. Toutefois, il doit alors faire preuve de réserve et ne pas se prononcer avant que les avis du Comité ou les positions visées aient été rendus publics.

ACTIVITÉS POLITIQUES

11. La personne titulaire de la présidence doit informer la ou le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge élective.

12. La personne titulaire de la présidence doit se démettre de ses fonctions si elle est élue à une charge à temps plein qu'elle accepte d'occuper.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

13. Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation où leurs intérêts personnels ou les intérêts des organismes ou des associations auxquels ils appartiennent pourraient se trouver en conflit – réel, potentiel ou apparent – de quelque façon que ce soit, avec l'intérêt public.

14. Lorsque qu'une ou un membre constate, lors d'une séance du Comité ou d'un groupe de travail formé par le Comité, qu'il a des intérêts, directs ou indirects, dans un organisme, une entreprise ou une association qui entrent en conflit avec ceux du Comité ou qui sont incompatibles avec les obligations de sa fonction, il doit en faire part par écrit ou verbalement à la présidence du Comité et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur le dossier par rapport auquel il se trouve dans une telle situation. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question. Pour assurer la transparence, un avis verbal doit être consigné dans le procès-verbal de la réunion où il a été présenté.

15. Pour les membres qui représentent les personnes en situation de pauvreté, le fait de défendre une position visant à améliorer le revenu ou les conditions de vie de ces personnes ne constitue pas un conflit d'intérêts.

16. La personne titulaire de la présidence, si elle est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme une ou un autre membre du Comité pour présider la réunion durant les délibérations et le vote sur la question visée.

17. Les membres du Comité ne doivent pas utiliser à leur profit ou au profit de tierces personnes l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins que le Comité ne les y autorise expressément. Cette interdiction s'applique aussi aux membres du Comité dont le mandat est terminé.

18. Pour éviter tout conflit d'intérêts, le Comité ne doit en aucun cas conclure de contrats avec ses membres ni leur verser une rétribution en échange de services, à l'exception de la rémunération prévue par décret dans le cas de la personne titulaire de la présidence.

19. Les membres du Comité ne doivent en aucun cas solliciter ou accepter des faveurs ou des avantages indus, que ce soit pour eux-mêmes ou pour une tierce personne. Les membres du Comité ne doivent accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

MESURES D'APPLICATION

20. La personne titulaire de la présidence est responsable de la mise en application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect, par l'ensemble des membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente, soit la secrétaire générale associée ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, en cas de manquement.

21. Les membres qui font l'objet d'une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin qu'une décision appropriée puisse être prise dans des situations urgentes ou dans des cas présumés de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part à la ou au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il est possible, dans les sept jours, de fournir des explications sur le sujet au Comité et, sur demande, de s'adresser aux membres.

23. Si on conclut que la ou le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique ou aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération pour une durée maximale de trois mois dans le cas de la personne titulaire de la présidence, soit la révocation. Toute sanction doit être confirmée par écrit et être motivée.

ANNEXE 4
SUIVI DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Activités réalisées en 2011-2012

La présente annexe expose les actions menées en 2011-2012 par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en vue de réaliser son Plan d'action en matière de développement durable 2008-2013.

En 2011-2012, certaines des cibles n'ont pas été atteintes. Cela s'explique par le fait que, pendant plusieurs mois, le secrétariat du Comité a dû composer avec un effectif réduit. Il n'en demeure pas moins que plusieurs activités ont été réalisées et la majorité des objectifs, atteints.

Le Comité prévoit qu'au terme de l'exercice 2012-2013, il aura réalisé l'ensemble des activités prévues dans son plan d'action 2008-2013.

Objectif gouvernemental (26) :
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif particulier du Comité consultatif :

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Action 1 :	**Suivis**
Conseiller le ministre en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions entreprises dans le contexte de l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en ce qui concerne les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles et la prévention de la pauvreté persistante	• Aucun avis n'a été publié en 2011-2012. Le Comité a entrepris un nouveau cycle, et les sujets retenus pour ses travaux sont actuellement en chantier. Trois avis sur l'emploi sont prévus pour 2012-2013. • Le Comité a cependant publié deux documents en 2011-2012. L'un est en quelque sorte le prolongement de son avis antérieur sur les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles : - *Améliorer le revenu des personnes et des familles... Le choix d'un meilleur avenir auquel le Comité consultatif croit toujours*, Réaction du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au rapport déposé en juin 2011 à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'autre document constitue le cadre général de ses futurs avis sur l'emploi : - *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever*
Indicateur et cible	Nombre d'avis soumis : deux par année
Résultats de l'année	2 documents publiés - cible atteinte

Objectif gouvernemental (26) *(suite)* : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (suite)	
Action 1 a) : Augmenter le rôle de vigie du Comité relativement à l'action gouvernementale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles mesures qui pourraient être annoncées	**Suivis**
Indicateur et cible	Faire le suivi d'une mesure d'ici 2013
Résultats de l'année	S.O.

Action 2 :	**Suivis**
Proposer des moyens d'atténuer les effets négatifs que peuvent avoir certaines décisions sur le revenu et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	• Publication d'un bulletin en ligne intitulé *Pour un mode d'indexation plus équitable des prestations d'assistance sociale.* • Poursuite des collaborations avec Hydro-Québec.
Indicateur et cible	Nombre d'activités : deux par année
Résultats de l'année	2 activités réalisées - cible atteinte

Action 3 :	**Suivis**
Assurer la pertinence des recommandations formulées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par des consultations régulières dans différents milieux	• Série de consultations organisées au printemps et à l'automne 2011 auprès de plus de quarante organismes qui viennent en aide à différents groupes de population. • Journée de réflexion en février 2012 sur le thème *L'emploi comme moyen de lutter contre la pauvreté : les défis à relever.* Un peu plus de 140 personnes appartenant à près d'une centaine d'organismes ont participé à cette journée.
Indicateur et cible	Nombre de consultations ou de journées de réflexion : trois par année
Résultats de l'année	17 séances de consultation et 1 journée de réflexion tenues - cible atteinte

Action 4 :	**Suivis**
Poursuivre et intensifier les travaux sur la pauvreté en milieu autochtone	• Une consultation sur l'emploi a été organisée en 2011 avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.
Indicateur et cible	Production d'un avis en 2013
Résultats de l'année	S. O.

Objectifs gouvernementaux (24 et 25) :

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
et
Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

Objectif particulier du Comité consultatif :

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.

Action 5 : (objectif 24)	**Suivis**
Consulter régulièrement les organismes travaillant avec les personnes en situation de pauvreté en ayant soin de s'assurer que ces personnes elles-mêmes participent aux consultations	• Une consultation a été réalisée, dans le cadre des travaux sur l'emploi, auprès du Comité AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté. • Une consultation sur le même sujet a été réalisée auprès de l'équipe permanente du Collectif pour un Québec sans pauvreté. • Autres consultations tenues dans le cadre des mêmes travaux (citées plus haut).
Indicateur et cible	Nombre de consultations : trois par année
Résultats de l'année	Cible atteinte

Action 5 a) : (objectif 24)	**Suivis**
Encourager d'autres organismes à tenir compte du point de vue des personnes en situation de pauvreté et leur en expliquer les avantages	
Indicateur et cible	Développer un argumentaire à diffuser aux partenaires d'ici à 2013
Résultats de l'année	S. O.

Action 6 : (objectif 24)	**Suivis**
Tenir annuellement une rencontre en région afin de mieux connaître et prendre en compte les différentes réalités régionales	• En 2011-2012, la région retenue pour la visite du Comité était l'Estrie. De nombreux organismes y ont été rencontrés : - La Villa Pierrot, le Centre l'Élan, la Cuisine collective « Bouchée double », la Corporation de développement communautaire (CDC) Memphrémagog, Zone libre Memphrémagog, la Banque alimentaire Memphrémagog, la Maison de la famille, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Estrie, le Journal de rue, la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie, Handi-capable, le Regroupement des usagers du transport adapté et la Table d'action contre l'appauvrissement en Estrie.
Indicateur et cible	Nombre de rencontres en région : une par année
Résultats de l'année	1 rencontre en région - cible atteinte

Objectifs gouvernementaux (24 et 25) : *(suite)* Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté et Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	
Action 7 : (objectif 25) Sensibiliser le gouvernement ainsi que les acteurs sociaux aux conséquences des décisions gouvernementales sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	**Suivis** • Participation à une audition publique devant la Commission parlementaire de l'économie et du travail pour présenter les propositions contenues dans l'avis du Comité sur les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles ainsi que sa réaction au rapport sur cette question déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en juin 2011. • Rencontres avec le cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (3 rencontres).
Indicateur et cible	Nombre d'activités de sensibilisation auprès du gouvernement : deux par année
Résultats de l'année	4 activités - cible atteinte

Objectif gouvernemental (1) : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	
Objectif particulier du Comité consultatif : Promouvoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme partie intégrante d'un développement durable du Québec qui concilie l'ensemble des dimensions d'un tel développement durable, soit le social, l'économique et l'environnemental.	
Action 8 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique	**Suivis**
Indicateur et cible	Pourcentage des membres du personnel joints : 100 % d'ici à 2013
Résultats de l'année	S. O.

Action 8 a) : Poursuivre la sensibilisation des membres du Comité consultatif à la démarche de développement durable, à ses objectifs et aux principes qui la sous-tendent	**Suivis**
Indicateur et cible	Une activité d'ici à 2013
Résultats de l'année	S. O.

Objectif gouvernemental (1) : *(suite)* Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	
Action 8 b) : Développer un argumentaire appuyant le fait que la lutte contre la pauvreté est un incontournable du développement durable	**Suivis**
Indicateur et cible	Consacrer à cette question un numéro du bulletin électronique du Comité d'ici à 2013
Résultats de l'année	S. O.

Action 9 :	**Suivis**
Faire ressortir clairement, dans l'ensemble des activités et des publications du Comité, le fait qu'il ne peut y avoir de développement durable sans lutte contre la pauvreté, et que la lutte contre la pauvreté doit nécessairement s'inscrire dans une approche intégrée, inspirée des principes du développement durable	• Le Comité a réaffirmé ce principe dans sa réaction au rapport ministériel sur la question des cibles d'amélioration du revenu.
Indicateur et cible	Nombre d'activités ou de publications où ces principes ont été réaffirmés
Résultats de l'année	Une publication

Objectif gouvernemental (18) :
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif particulier du Comité consultatif :

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Action 10 :	**Suivis**
Promouvoir une approche de développement local et régional intégrée, basée sur les principes du développement durable, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	• Aucune activité particulière cette année.
Indicateur et cible	Nombre d'activités de promotion : trois par année
Résultats de l'année	Cible non atteinte

Objectif gouvernemental (18) : *(suite)* Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	
Action 11 : Faire reconnaître l'importance du droit à la mobilité et le rôle du transport collectif afin de favoriser l'inclusion sociale	**Suivis** • Le Comité a réaffirmé ce principe dans son cadre général sur l'emploi. • Il l'a également réaffirmé dans son document de réaction au rapport ministériel portant sur les cibles d'amélioration du revenu.
Indicateur	Nombre de fois où le Comité consultatif aura affirmé ce droit à la mobilité dans ses interventions et dans ses publications
Résultats de l'année	Ce droit a été affirmé au moins deux fois.

Objectif gouvernemental (6) : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux	
Objectif particulier du Comité consultatif : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les diverses activités du Comité et faire en sorte que chaque membre poursuive cette sensibilisation auprès de l'organisme qu'elle ou il représente.	
Action 12 : Mettre en œuvre des pratiques et des activités correspondant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	**Suivis** • Les gestes réalisés l'an dernier ont été reconduits cette année, soit : - La rationalisation du nombre de copies imprimées des documents publiés. - L'utilisation accrue du courriel plutôt que des services postaux. - La publication d'un bulletin en ligne plutôt que d'un bulletin papier. - La systématisation de l'impression recto verso.
Indicateurs et cibles	Nombre de gestes environnementaux : deux par année Nombre de pratiques d'achat : deux par année
Résultats de l'année	4 gestes environnementaux ont été posés - cible atteinte Quant aux pratiques d'achat, il faut noter que les achats du Comité sont effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par entente de service avec ce dernier.